

LE TARÉ DES RETRAITES

CE QUI VOUS PEND AU NEZ, À VOUS OU À VOS PROCHES...

Nous proposons un support d'intervention publique sous forme de jeu de cartes type « pouilleux » ou « mistigri ». L'idée est qu'une personne ou deux du syndicat animent le jeu dans un espace public, un marché, devant une entreprise, etc. L'objectif est de faire parler les gens qui jouent ou assistent au jeu sur les retraites, sur ce qu'il-elles savent, craignent, et contribuer à leur donner nos arguments. Il est utile d'être plusieurs pour lancer le jeu.

Les cartes sont à reproduire sur des supports rigides (du papier cartonné qui passe en imprimante) en A4 ou en A3 (si elles sont grandes on pourra les voir de loin).

La personne qui anime fait tirer une carte (si besoin un-e complice commence), on montre la carte à tout le monde et on lit ce qui est écrit dessus. Il y a sur chaque carte un aspect de la réforme des retraites que nous voulons dénoncer et des indices qui donnent des pistes pour répondre. On demande à la personne de répondre, de donner des arguments et à l'assistance de compléter. Quand on a fini, une autre personne prend une autre carte. Si on tire le « taré » Macron, on a perdu.



Carte 1 : la grand-mère

Sa retraite ne sera pas revalorisée et son niveau de vie baissera

Les explications : le système Macron est un système qui ne définit pas des droits mais des cotisations et un équilibre. S'il n'y a pas assez d'argent cotisé pour le nombre de retraité-es, l'équilibre sera à réaliser soit en baissant le niveau de la pension de ceux et celles qui partent, soit en ne revalorisant pas les retraites. Et pendant ce temps là tout augmente : loyers, énergie, CSG...



Carte 2 : la tante

Si elle divorce, elle n'aura pas de pension de réversion

Les explications : les femmes ne sont pas incitées à être indépendantes financièrement (on ne les dédommage des salaires plus bas que lorsqu'elles font des enfants). Pourtant si elles se trouvent seules en fin de vie suite à un divorce, elles n'auront plus droit à la pension de réversion (70 % des retraites du couple).



Carte 3 : le grand-oncle

Il aura 64 ans en 2027, son temps de travail sera allongé

Les explications : le système Macron définit un « âge d'équilibre » ou « âge pivot » (qui est bien présent dans la loi). Cet âge vise à équilibrer le système en incitant fortement les salarié-es à partir plus tard. Pour toutes les personnes, qu'elles aient ou non des durées de cotisations importantes, il faudra travailler jusqu'à 64 ans voir plus pour avoir droit au taux plein. Le gouvernement envisage d'augmenter régulièrement cet âge d'équilibre à chaque augmentation de l'espérance de vie, augmentation à répartir : 1/3 pour la retraite et 2/3 pour le travail.



Carte 4 : l'oncle

Fonctionnaire, sa retraite ne sera plus calculée sur les 6 derniers mois mais l'ensemble de la carrière

Les explications : le système Macron prévoit le calcul sur toute la carrière définie aujourd'hui sur 156 mois soit 43 ans. Passer de 6 à 156 même, cela change tout, même si le gouvernement y prévoit l'intégration des primes.



Carte 5 : le père

Travailleur précaire, il aura 1000 euros de retraite si sa carrière est complète

Les explications : ce n'est pas beaucoup, c'est 85 % du Smic, alors qu'il y a des dépenses incompressibles : loyer, énergie, transport... De plus pour en bénéficier il faut avoir travaillé 43 ans (si on est à temps partiel au moins 600 heures par an au Smic). Et il faut aussi aller jusqu'à l'âge d'équilibre... sinon on n'aura qu'une fraction de ces 1000 euros.



Carte 6 : la mère

Carrière à trous et salaire plus bas que celui des hommes, sa retraite va être faible

Les explications : les femmes touchent une retraite plus faible que les hommes en moyenne de 40 %. C'est en raison des plus bas salaires, des enfants dont elles assurent le plus souvent la charge en arrêtant parfois de travailler. Chaque enfant donnera droit à 5 % de points en plus mais au choix entre le père et la mère (7 % à partir du 3e) mais plus de trimestres comme aujourd'hui. De plus, avec le calcul sur l'ensemble de la carrière, si elle a de mauvaises années, celles-ci compteront au même titre que les bonnes alors qu'aujourd'hui, seules les 25 meilleures années comptent.



Carte 7 : la belle-mère

Elle est concernée par le recul de l'âge de départ et le malus si elle part à 62 ans

Les explications : le système Macron définit un « âge d'équilibre » ou « âge pivot » (qui est bien présent dans la loi). Cet âge vise à équilibrer le système en incitant fortement les salarié-es à partir plus tard. Donc si on part à l'âge légal qui est de 62 ans, on a une décote ou un malus par rapport à l'âge d'équilibre qui est présenté à 65 ans dans les documents qui accompagnent le projet de loi. 5 % de moins par an, c'est-à-dire moins 15 %.



Carte 8 : le fils

Avec le blocage à 13,8 % de part de PIB pour les retraites, y'aura plus rien pour payer sa retraite

Les explications : le gouvernement définit une règle, la part des retraites dans le PIB (la richesse nationale) ne doit pas augmenter quel que soit le nombre de retraité-es. Ce qui veut dire que rien ne garantit une retraite digne pour les jeunes aujourd'hui au travail.



Carte 9 : la grande-tante

Au chômage depuis 4 ans, elle devra attendre encore plus longtemps pour la retraite

Les explications : le chômage est de plus en plus mal indemnisé, les chômeur-euses de plus en plus contrôlé-es, et demain seules compteront les périodes de chômage indemnisé pour la retraite. De plus les cotisations seront calculées sur l'indemnisation et plus sur l'ancien salaire. Aujourd'hui plus de la moitié des plus de 60 ans sont hors de l'emploi au chômage ou en maladie, demain, ils et elles devront attendre l'âge d'équilibre en étant au chômage pour ne pas avoir de décote.



Carte 10 : la fille

100 % retraite à points dès qu'elle sera au turbin

Les explications : le système Macron change tout. Dorénavant, plus de trimestres, plus de meilleures années (toutes les 43 années au lieu de 25 aujourd'hui), plus de droits issus des calculs de carrière. Ne restent que les points (à l'achat et à la liquidation) dont les montants varieront. Aucun droit garanti.



Carte 0 : l'actionnaire

N'a pas de souci

Les explications : Le système Macron encourage la capitalisation en lien avec la loi Pacte qui a été votée en juillet 2019. Celle-ci encourage la mise en place de complémentaires de retraite par capitalisation. Elles concerneront fortement les cadres qui gagnent plus de 10 000 euros par mois, mais aussi tous ceux et celles dont l'entreprise décidera que c'est plus rentable de donner de l'argent sous forme de retraite par capitalisation (non imposable et non cotisable) que d'augmenter les salaires. Tout cela fera passer une partie de l'argent des retraites par les marchés financiers.



Carte 0 : le taré

**Il a gagné, vous avez perdu
Perdu !**